

N°2 AOÛT 2020

HOTU MOANA

LE MAG DE
L'ÉCONOMIE
BLEUE



Ministère de l'Économie et des Finances,
en charge des grands travaux,
du transport aérien international
et de l'économie bleue



DIRECTION DES RESSOURCES MARINES PU FA'AHOTU MOANA



ENSEMBLE, ŒUVRONS POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DE NOS RESSOURCES



PÊCHE HAUTURIÈRE PÊCHE CÔTIÈRE

Carte professionnelle
(Licence de pêche)

Aides

- Acquisition d'un Poti Marara diesel ou essence
- Reconversion de la coque
- Remplacement des pièces principales



PÊCHE LAGONAIRE

Carte professionnelle
(CAPL)

Aides

- Acquisition d'une embarcation de pêche ou d'une pirogue de pêche
- Achat de matériaux de construction
- Achat d'un moteur hors bord
- Achat d'une remorque
- > Agrément de commerçant en holothuries



AQUACULTURE

Carte professionnelle
(Agrément aquaculteur)

Aide au développement de l'aquaculture

- > Concessions maritimes : pisciculture marine, crevetticulture, conchyliculture, aquaculture récifale
- > Activité de collectage et/ou d'élevage de bénéitiers



PERLICULTURE

Carte professionnelle

- > Producteur de produits perliers, d'huîtres perlières et d'huîtres perlières en éclosion
- > Commerçant de nucléus
- > Entreprise franche
- > Négociant
- > Détaillant bijoutier
- > Détaillant artisan

Aide au carburant

- > Concessions maritimes
- > Transfert de nacres inter-îles

Nos missions

Au service des professionnels de la pêche, de la perliculture et de l'aquaculture en Polynésie française, la **Direction des ressources marines (DRM)** a pour missions principales la gestion et la préservation des ressources aquatiques, le développement économique du secteur et l'élaboration d'un cadre réglementaire.

Nous sommes là pour vous **informer** et vous **accompagner** dans vos **démarches** et vos **projets**.

Gestion de la ressource

- Dispositifs de concentration de poissons (**DCP**)
- Zones maritimes réglementées (**ZPR, AMP, PGEM,...**)
- Systèmes d'informations géographiques (**SIG**)
- Espèces marines et d'eau douce réglementées (**RAHUI**)
- Contrôle de la qualité des produits perliers et nacrés
- Zonages perlicole et plafond (**écologique, de gestion,...**)
- ...



B.P. 20 - 98713 Papeete,
Tahiti, Fare Ute
Immeuble Le Caill 2^e étage



Tél. : (689) 40 50 25 50
Fax : (689) 40 43 49 79



mail : drm@drm.gov.pf
site : www.ressources-marines.gov.pf
facebook : @ressourcesmarines



Lundi à jeudi 7h30-15h30
Vendredi 7h30 - 14h30

COMDRM020

ÉDITO

Chers amis de la mer,

La crise sanitaire liée à la pandémie de la Covid-19 a impacté de manière brutale notre économie polynésienne. Les équilibres financiers des secteurs publics et privés ont été fortement fragilisés en raison de la crise économique qui a succédé à la crise sanitaire.

L'économie bleue n'a malheureusement pas été épargnée.

L'adoption en urgence du Plan de sauvegarde de l'économie et la mise en œuvre rapide du premier collectif budgétaire ont permis de mobiliser une grande partie des ressources budgétaires du Pays pour financer les mesures d'urgences sanitaires et sociales, sauvegarder les emplois, soutenir les familles en difficulté et accompagner les travailleurs indépendants et les entreprises de tous les secteurs.

Dans ce contexte particulier, je vous présente la seconde édition du magazine « Hotu Moana » qui met en lumière des thématiques telles qu'un projet de Recherche & Développement sur l'exploitation des holothuries, le projet régional PROTEGE et la zone biomarine de Faratea.

Face à l'exploitation intensive des stocks mondiaux de poissons, nous devons poursuivre nos efforts pour protéger durablement notre bel océan, source d'avenir. Le projet d'exploitation des holothuries installé dans les bassins de Vairao contribuera à cette exigence du Pays.

Un autre projet dont je suis fier de partager son avancée avec vous : la zone biomarine de Faratea, destinée à accueillir des porteurs de projets privés notamment dans le développement de l'aquaculture et les activités de valorisation des biotechnologies marines.

Je souhaite faire de cette zone biomarine un pôle d'excellence répondant aux exigences internationales en termes de qualité et de respect de l'environnement

Nous devons impérativement poursuivre le développement de la production locale pour réduire petit à petit notre dépendance alimentaire aux importations de denrées.

Le Pays souhaite au travers de ce projet d'avenir développer l'autonomie alimentaire polynésienne grâce notamment aux potentialités de notre mer nourricière.

Cette revue illustre une nouvelle fois le dynamisme grandissant de l'économie bleue polynésienne.

Elle vous informera au fil de ses éditions, les enjeux et les avancées du développement des ressources marines en Polynésie française.

La prochaine édition sera l'occasion de faire le point sur le plan de sauvegarde de la perliculture examiné par le Conseil de la perliculture.

La mer est notre source d'avenir, à vous tous d'en faire un océan d'opportunités.

Courage à tous, l'avenir est à écrire.

Vice-Président,
Ministre de l'économie et des finances,
en charge des grands travaux,
du transport aérien international
et de l'économie bleue

TEVA ROHFRTSCH



SOMMAIRE

- 6 **BAROMÈTRE**
RÉTROSPECTIVE 2019
- 7 **DISPOSITIFS
DE SAUVEGARDE**
- 8 **GESTION DE
LA RESSOURCE**
HOLOTHURIES UN TRÉSOR
CONVOITÉ MAIS FRAGILE
- 12 **PROJET**
PROGRAMME PROTEGE
PÊCHE RÉCIFO-LAGONAIRE
ET AQUACULTURE
- 14 **DOSSIER**
ZONE BIOMARINE
DE FARATEA
- 20 **PROCÉDURE**
DEMANDE D'ÉVALUATION
DE L'ÉPAISSEUR DE LA
COUCHE DE NACRE
- 22 **FORMATION**
BREVET DE MÉCANICIEN
250 KW
- 24 **PORTRAIT**
L'EXPLOITATION
D'HOLOTHURIES

BAROMÈTRE DES SECTEURS DE L'ÉCONOMIE BLEUE

(CHIFFRES 2019)



EXPORTATIONS

4,9 milliards
XPF
Produits perliers

1,7 milliards
XPF
Poissons du large

57 millions
XPF
Poissons
d'aquariophilie
(aquarium)

21 millions
XPF
Bêches de mer (rori)

17 millions
XPF
Coquilles de troca

240 millions
XPF
Coquilles de nacre

51 millions
XPF
Bénitiers vivants



PÊCHE

HAUTURIÈRE

69
navires actifs

6600t
(production commerciale)

CÔTIÈRE

373
navires actifs

2292t
(production commerciale)

LAGONAIRE

1538
cartes de pêcheurs
professionnels (CAPL)

494
parcs à poissons autorisés
au 13/05/20

22
zones de pêche
réglementée pour
286 km² de lagon



AQUACULTURE

140t
de crevettes

13t
de Paraha peu



PERLICULTURE

604
producteurs de nacres

358
fermes perlières

9,1 millions
de perles de
culture produites

RAPPEL DES DISPOSITIFS DE SAUVEGARDE

LES MESURES EN PÉRIODE DE CONFINEMENT

Mesures de soutien à l'emploi

RES : Revenu exceptionnel de solidarité
(salariés – suspension temporaire)

IS : Indemnité de solidarité
(travailleurs indépendants – suspension de l'activité)

IE : Indemnité exceptionnelle
(perte d'emploi)

Mesures de soutien à la trésorerie

- Moratoire fiscal (impôts, taxes) et social (cotisation)
- Report d'échéances bancaires (Banques et Sofidep)
- Fonds de solidarité : indemnité exceptionnelle en fonction de la perte du CA (convention Etat-Pays)

LES MESURES POST CONFINEMENT

Mesures de soutien à l'emploi

DIESE : Dispositif exceptionnel de sécurisation de l'emploi
(revenu minimum mensuel pour les salariés avec diminution du temps de travail imposée)

DESETI : Dispositif exceptionnel de sauvegarde de l'emploi des travailleurs indépendants
(revenu mensuel fixé par arrêté)

Mesures de soutien à la trésorerie

- Prêt à la relance d'entreprise (SOFIDEP)
- Prêt garanti par l'Etat (via les banques)
- Augmentation des outils de garantie des prêts des entreprises (SOGEFOM)
- Fonds de solidarité : indemnité exceptionnelle en fonction de la perte du CA (convention Etat-Pays)

LES MESURES SPÉCIFIQUES

Mesures de soutien à l'exportation

- Suspension du DSPE pour 2020 (perliculteurs)
Voté en juillet par l'Assemblée de Polynésie française, applicable depuis le 3 août 2020.
- Prorogation de l'aide à l'exportation en avril 2020 (mareyeurs agréés)

Mesures de soutien à la trésorerie

- Réduction du prix de l'essence et du gazole (perliculteurs et pêcheurs)
- Exonération totale sur les redevances d'AOT du domaine public maritime pour 2020 (perliculteurs)
Adopté en juin 2020 par le Conseil des ministres

HOLOTHURIES

UN TRÉSOR CONVOITÉ MAIS FRAGILE

Les holothuries, aussi appelées rori en tahitien, sont des échinodermes comme les oursins et les étoiles de mer. Elles appartiennent à la classe des Holothuroidea qui compte environ 1700 espèces. Ces animaux marins possèdent un cercle de tentacules autour de la bouche, ont un corps mou, cylindrique et allongé qui rappelle la forme d'un concombre, d'où leur surnom de concombres de mer. Lorsqu'elles sont séchées, on les appelle les bêtes de mer ou encore les trépangs.



UN RÔLE ÉCOLOGIQUE RECONNU COMME TRÈS IMPORTANT

Les concombres de mer ont un rôle écologique très important dans le fonctionnement des écosystèmes ainsi que dans les processus biologiques des fonds marins. Effectivement ces animaux :

- **participent au remaniement des sédiments** dans lesquels ils s'enfouissent ;
- **nettoient les fonds** en avalant de grandes quantités de sédiments, qu'ils rejettent après avoir digéré la fraction organique ;
- **recyclent des nutriments** en rejetant des sels de phosphore et d'azote utilisés ensuite notamment par les algues et les coraux ;
- **présentent des associations avec de nombreuses espèces** (crabes, crevettes, des espèces proches des escargots et des vers, poissons carapides...).

Cependant, il s'agit de généralités, leur biologie (par exemple l'âge et la taille de première maturité sexuelle) et leur écologie (par exemple les habitats aux différentes étapes de leur vie) sont encore méconnues et nécessitent des recherches complémentaires dans plusieurs lagons afin de connaître davantage leur rôle écologique et leur impact sur les écosystèmes marins et côtiers.

LE DÉVELOPPEMENT CONTAGIEUX DE L'EXPLOITATION DES HOLOTHURIES

Les espèces commerciales

Les holothuries sont utilisées principalement à des fins alimentaires, mais également pour le développement de produits pharmaceutiques et cosmétiques. Après être pêchées, les holothuries sont vidées, bouillies, séchées et fumées et sont commercialisées en Asie où elles y sont très appréciées notamment pour leurs vertus thérapeutiques et aphrodisiaques.

PÊCHE MONDIALE

23 400t
d'holothuries
pêchées
2000

4 300t
d'holothuries
pêchées
1950

PÊCHE EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

125t
d'holothuries
exportées
2011 & 2012

3,1t
d'holothuries
exportées
2019

A partir des années 80, la pêche commerciale d'holothuries s'est largement développée au niveau mondial avec comme principal acheteur le marché asiatique. La pêche des holothuries est passée de 4 300 tonnes en 1950 à un niveau record de 23 400 tonnes en 2000. À ce jour 35 espèces d'holothuries sont commercialisées dans le Pacifique.

En Polynésie française, la pêche commerciale d'holothuries, initiée en 2008 s'est largement développée pour atteindre en 2011 et 2012 des exportations record de 125 tonnes en 2012 (contre 3,1 tonnes en 2019). Compte tenu de la pression exercée sur les stocks, la Polynésie française a en novembre 2012 réglementé la pêche des holothuries pour préserver leurs stocks. Seules cinq espèces ont été autorisées à être commercialisées et exportées : Holothurie ananas ou rori painapo (*Thelenota ananas*), Holothurie marron de récif ou rori papa'o (*Actinopyga mauritiana*), Holothurie blanche à mamelles ou rori u'uouo (*Holothuria fuscogilva*), Holothurie noire à mamelles ou rori u'ere'ere (*Holothuria whitmaei*) et Holothurie vermicelle ou léopard ou rori ruahine (*Bohadschia argus*).

Les plus recherchées par les pêcheurs sont les holothuries à mamelles en raison de leur valeur commerciale.



Les Holothuries, des espèces vulnérables

Parmi les espèces présentes en Polynésie française, les holothuries à mamelles plus communément appelées rori titi (*Holothuria fuscogilva* et *Holothuria whitmaei*) sont deux espèces particulièrement vulnérables à la surpêche du fait de leur :

- **accessibilité**, ces holothuries peuvent être capturées dans des eaux peu profondes et ne nécessitent aucun engin de pêche particulier ;
- **densités faibles** ;
- **système de reproduction** reposant sur un mécanisme de diffusion des gamètes en mer avec la nécessité de la présence de populations denses pour la reproduction ;
- **maturité sexuelle tardive**, elles peuvent être pêchées avant d'avoir pu se reproduire ;
- **valeur commerciale très élevée** qui encourage la surexploitation de ces espèces.

LES ACTIONS POUR UNE MEILLEURE GESTION DES RESSOURCES



1 L'inscription de trois espèces d'holothuries à la CITES

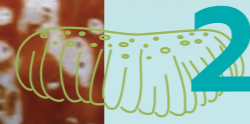
La CITES (Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages en danger) fixe un cadre juridique et des procédures pour faire en sorte que les espèces sauvages en danger faisant l'objet d'un commerce international puissent être exploitées sans impact sur la ressource.

Elle soumet à des contrôles le commerce international des individus ou parties d'individus des espèces en danger en fonction de leur classement dans ses diverses annexes qui assurent différents niveaux de protection en fonction de leur situation écologique et du risque qu'elles soient impactées par le commerce.

Compte tenu du niveau actuel d'exploitation visant à satisfaire la demande internationale, trois espèces d'holothuries ont, en août 2019, été inscrites à l'annexe II de la CITES. Les échanges commerciaux des spécimens ou parties de spécimens de ces espèces seront soumis à l'obtention de permis à partir d'août 2020.

Sur ces 3 espèces, deux sont présentes et exploitées en Polynésie française et exportées. Il s'agit des espèces d'holothuries à mamelles blanches et noires, qui ne pourront plus être exportées à partir d'août 2020, à moins d'obtenir un avis de commerce non préjudiciable.

Pour obtenir cet avis, la Polynésie française va devoir, comme elle l'a fait pour les bœufiers, démontrer par la réalisation d'études d'évaluation de stocks, de renouvellement des populations... que l'exploitation de ces holothuries ne nuit pas à la survie de ces espèces.



2 L'élevage d'holothuries

Pour faire face à la surexploitation par des pêches intensives, des essais d'élevage ont été réalisés sur des holothuries tropicales dans plusieurs pays comme le Vietnam, les îles Salomon, la Nouvelle-Calédonie, Madagascar, le Vanuatu et les îles Tonga.

« À partir de Juillet 2020 et pour une durée envisagée de 3 ans, un projet de recherche et développement sera réalisé par l'équipe de Tahiti Marine Products d'Auguste Buluc en partenariat avec la DRM qui conduira ce projet de R&D avec l'appui de l'Ifremer. Ce projet étudiera l'élevage d'holothuries au sein des bassins de Vairao. Ce sera une première en Polynésie française ! L'ambition principale est de démontrer la faisabilité de la reproduction et de l'élevage de deux espèces d'holothuries, mais aussi de monter un programme de R&D afin de développer les connaissances biologiques et écologiques sur les deux espèces d'holothuries à mamelles présentes en Polynésie française ; avec un objectif de pacage marin ou sea ranching... »

Auguste Buluc

Retrouvez les détails de ce projet page 24 - section portrait.

Du prélèvement au grossissement, les techniques d'élevage en éclosion se caractérisent par 5 étapes clés :

Stocks de géniteurs - Prélèvement marin des géniteurs et stockage en milieu approprié

Ponte - Préparation des géniteurs pour la reproduction

Élevage larvaire - Transfert des œufs dans les bacs pour élever les larves

Nurserie - Élevage des juvéniles

Grossissement des juvéniles - Dans des filets à poche installés dans des bassins avant transfert dans des enclos en mer



3 La Polynésie, pour une gestion durable des ressources

Face à la pression de pêche observée dans plusieurs îles, et la forte augmentation des exportations, le Pays a pris la décision en 2012 de réglementer la pêche et le commerce de l'ensemble des espèces d'holothuries pour préserver cette ressource marine.

Des mesures de gestion ayant pour objectif de préserver cette ressource ont été mises en place pour la pêche commerciale avec :

- **une limitation de la pêche** à certaines espèces avec des tailles minimales et des quotas par espèces,
- **des périodes** durant lesquelles la pêche ne peut pas être autorisée et qui varient en fonction des espèces,
- **des zones de réserve** dans lesquelles la pêche des holothuries est interdite, et qui doivent représenter au minimum 1/3 de la surface de chaque habitat concerné par les espèces exploitées.
- **l'obligation de prélever à la main,**
- **l'interdiction de pêche de nuit,**
- **un système d'agrément** des commerçants en holothuries.

La pêche commerciale est interdite en tout temps et sur tout le territoire sauf lorsqu'un arrêté du Conseil des Ministres autorise une ouverture de pêche.



Pour qu'une campagne de pêche commerciale aux holothuries soit autorisée, il faut qu'un comité de gestion local soit créé. Il est chargé de :

- **définir les modalités d'exploitation** des holothuries sur l'île ou la commune concernée ;
- **faire appliquer la réglementation ;**
- **suivre le déroulement de la pêche** et de s'assurer que les quotas attribués ne soient pas dépassés ;
- **mettre en relation les pêcheurs avec les commerçants agréés** qui sont les seuls à pouvoir acheter et exporter les produits issus de ces campagnes de pêche.



4 Les besoins et perspectives de recherche

Malgré l'importance commerciale des holothuries à mamelles, la communauté scientifique reconnaît le manque d'informations scientifiques sur leur biologie, leur écologie et la dynamique de leurs populations. Des études scientifiques complémentaires sont indispensables pour établir des plans de gestion complets, susceptibles de garantir la conservation de ces espèces avec des régimes de prélèvement durable.

Les perspectives de recherche pour une meilleure gestion et les actions à développer concernent :

des paramètres biologiques et écologiques, de génétique et de capacité de charge des lagons,

des paramètres halieutiques tels que l'évaluation des stocks, de leur dynamique de recrutement, de croissance, de reproduction et de survie, afin de déterminer des niveaux de pêche non préjudiciables par lagon exploité,

une implémentation de la réglementation, d'une part vis-à-vis des nouvelles règles liées à la CITES, et d'autre part, en lien avec le développement de l'aquaculture et du pacage marin, afin de pouvoir maîtriser cette technique sans impact sur la ressource sauvage,

des données socio-économiques et culturelles pour favoriser le commerce équitable,

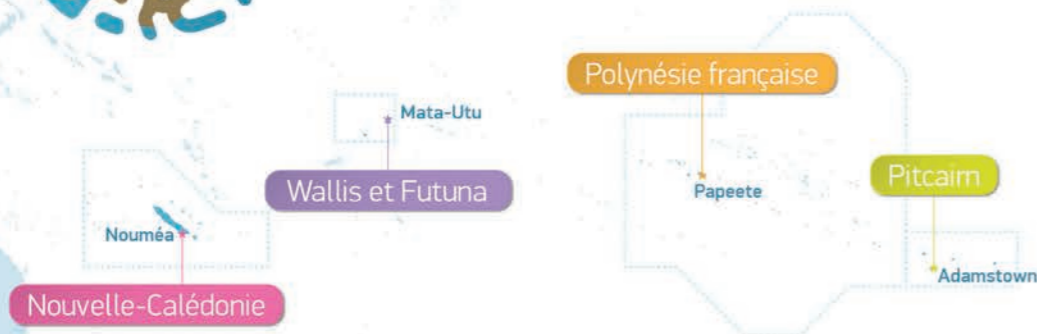
un suivi et une assistance technique à la filière, avec des actions de formation et de communication entre les gestionnaires et les autres acteurs concernés.





PROTEGE

PROJET RÉGIONAL OCÉANIQUE DES TERRITOIRES
POUR LA GESTION DURABLE DES ÉCOSYSTÈMES



Le Projet Régional Océanique des Territoires pour la Gestion durable des Écosystèmes (PROTEGE) s'inscrit dans le cadre de l'enveloppe du 11^e FED régional des Pays et Territoires d'Outre-Mer (PTOM). Ce projet de coopération régionale est financé par l'Union européenne à hauteur de 36 millions d'euros (4,3 milliards de Fcfp). Il est mis en œuvre sur les 4 PTOM européens du Pacifique sur la période 2018-2022.

OBJECTIF GÉNÉRAL

Construire, dans le cadre d'une coopération régionale, un développement durable et résilient des économies des PTOM face au changement climatique, en s'appuyant sur la biodiversité et les ressources naturelles renouvelables.

2 OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- 1 Renforcer la durabilité, l'adaptation au changement climatique et l'autonomie des principales filières du secteur primaire.
- 2 Renforcer la sécurité des services écosystémiques en préservant la ressource en eau et la biodiversité.

4 THÈMES

AGRICULTURE
ET FORESTERIE



PÊCHE CÔTIÈRE
ET AQUACULTURE



EAU



ESPÈCES
ENVAHISSANTES



BUDGET
6,6
MILLIONS €

PÊCHE RÉCIFO- LAGONAIRE ET AQUACULTURE



L'objectif de ce thème est que les ressources récifo-lagonaires et l'aquaculture soient gérées de manière plus durable, intégrée et adaptée aux économies insulaires et au changement climatique.

Le thème développe 9 activités correspondant à 4 résultats attendus :

- 5 Les activités d'élevage durablement intégrées dans le milieu naturel et adaptées aux économies insulaires sont expérimentées et mises en œuvre à des échelles pilotes et transférées dans la région Pacifique.
 - 5A - Réduction des impacts et gestion des risques aquacoles
 - 5B - Expérimentation, optimisation et transfert de modèles aquacoles durables et résilients vers des opérateurs
- 6 Les initiatives de gestion participative et de planification intégrée des ressources halieutiques sont poursuivies et renforcées.
 - 6A - Gestion participative et intégrée des ressources halieutiques
 - 6B - Connaissance des ressources et données de pêche côtière
 - 6C - Planification des activités de pêche côtière et d'aquaculture
- 7 Les produits de la pêche et de l'aquaculture sont valorisés dans une démarche de développement durable.
 - 7A - Du lagon à l'assiette
 - 7B - Valorisation durable des produits et coproduits de la mer non consommés
- 8 Des outils opérationnels, de coordination et d'accompagnement sont mis en place pour renforcer et pérenniser la coopération inter-PTOM et PTOM/ACP.
 - 8A - Coordination et animation territoriales
 - 8B - Plateforme régionale pêche-aquaculture

Pour ce thème 2 du projet, la Direction des ressources marines (DRM) a été identifiée et désignée par l'ordonnateur territorial comme organisation chef de file dument mandatée pour assurer la coordination en Polynésie française. Compte tenu de ses compétences, la DRM est à même de contribuer à la mise en œuvre des activités de ce thème.



ZONE

BIOMARINE DE FARATEA

La Polynésie française recherche des secteurs économiquement porteurs pour assurer un « développement durable ». Du fait de sa situation géographique et socio-culturelle, l'économie bleue et en particulier l'aquaculture est un des secteurs sur lequel de nombreux espoirs ont toujours été portés.

L'AQUACULTURE DANS LE MONDE ET EN OCÉANIE

Si la pêche stagne voire diminue au niveau mondial, le secteur aquacole est l'activité primaire ayant la plus forte croissance dans le monde, en particulier en Asie-Pacifique hors îles du Pacifique où l'aquaculture est encore assez peu développée à part la perliculture polynésienne et la crevetticulture calédonienne. En Polynésie française, en dehors de la perliculture qui est la filière aquacole la plus développée dans les pays et territoires insulaires du Pacifique, le secteur aquacole reste encore limité. Il fait toutefois l'objet d'une nouvelle dynamique incarnée notamment par le pôle « recherche, développement et production de juvéniles » de Vairao composé du Centre Ifremer du Pacifique (CIP), et du Centre VAIA du Pays lui-même composé du Centre Technique Aquacole (CTA) de la DRM et des Écloseries de Production de Vairao (EPV) confiées actuellement en prestation à la Coopérative des Aquaculteurs de Polynésie française (CAPF).

De plus, la création de filières polynésiennes spécifiques est en bonne voie. Il s'agit entre autres de l'aquaculture compétitive et exportatrice de bécards issus de collectage de naissain dans les Tuamotu de l'est et tout récemment d'écloserie, mais aussi de la production innovante et en phase de démarrage de crevettes en cages lagunaires. Cependant, la production aquacole polynésienne ne représente qu'environ 150 tonnes de produits en 2019, surtout par manque de foncier. Aussi, le Gouvernement a souhaité mettre à disposition des porteurs de projet en aquaculture et en valorisation de produits marins, du foncier aménagé et mutualisé dans la « zone Biomarine de Faratea » située dans la commune de Tairapu-Est.

DU FONCIER AMÉNAGÉ POUR DES PROJETS AQUACOLES ÉCO-RESPONSABLES

Alors que le potentiel du marché local de produits de la mer est loin d'être satisfait par la production polynésienne, notamment en ce qui concerne les crustacés et les bivalves, le développement du secteur aquacole nécessite de la disponibilité foncière. Or, depuis 35 ans que le secteur aquacole polynésien existe, très peu de foncier a été destiné à l'aquaculture, mis à part les 2 hectares de bassins de la ferme de Opunohu, et plus de 5 hectares au centre VAIA de Vairao destiné au CTA et aux EPV. Aussi, dans le cadre de son plan d'actions économiques 2016 et en réponse à la demande de plusieurs producteurs et de porteurs de projet, le Gouvernement a prévu la création d'une « zone Biomarine » destinée à accueillir des projets de développement de l'aquaculture et des activités de valorisation des biotechnologies marines.

35
Hectares dédiés à la zone Biomarine

Cette zone « Biomarine » s'étend sur une emprise d'environ 35 hectares de terrains situés autour de la zone industrielle et du port de Faratea. Le projet consiste à mettre en place et organiser une zone destinée à des aménagements aquacoles et des activités associées ou complémentaires.

Une telle mise en place doit permettre grâce à l'investissement public du Pays de proposer aux utilisateurs de mutualiser le fonctionnement d'outils communs afin de bénéficier de conditions de qualité, de baisser certaines charges et d'optimiser les coûts à moyen et long terme. En outre, un tel lotissement va permettre de mieux gérer et contrôler les aspects environnementaux, et notamment de développer progressivement une économie circulaire à travers l'aquaculture multi trophique intégrée qui permet de viser des rejets de qualité, de valoriser les déchets et de diminuer l'empreinte carbone, notamment à travers l'intégration d'énergies renouvelables aux systèmes de production. Le regroupement d'entreprises de production et de valorisation va également faciliter la dynamique de développement et la synergie entre les entreprises au sein de la commune de Tairapu-Est, qui est déjà le grenier agricole de Tahiti ; Tahiti Iiti étant par ailleurs le foyer de développement et la zone de plus forte production aquacole polynésienne.



UN PROJET INTÉGRÉ À SON ENVIRONNEMENT SOCIAL

Le lotissement aménagera un sentier du littoral qui reliera la partie Ouest côté port de Faratea à la partie Est du lotissement par un chemin piétonnier. Le passage sera à des horaires de jour prédéfinis. En face du sentier littoral éducatif, pourrait être envisagée une zone de pêche réglementée si les pêcheurs, les acteurs locaux ainsi que les autorités locales en émettent la volonté.



UN PROJET INTÉGRÉ À SON ENVIRONNEMENT ÉCOLOGIQUE

75 % de production électrique issue de l'exploitation des énergies renouvelables à échéance en 2030 est l'objectif que s'est fixé la Polynésie française dans son nouveau code de l'énergie de 2019. Ce lotissement se voulant innovant, il apparaît approprié d'inciter à l'autosuffisance énergétique, en alliant sur le même foncier, production primaire et production d'énergie. En effet, de nouveaux systèmes tels que des serres agricoles ou aquacoles recouvertes partiellement ou en totalité de panneaux photovoltaïques de dernières générations couplées à des batteries de stockage, fonctionnent à travers de monde. Elles peuvent même contribuer à la production d'électricité issue d'énergie renouvelable pour les zones alentours grâce à la valorisation des champs solaires ainsi disponibles. Une telle utilisation de l'énergie renouvelable devrait permettre de réduire directement ou indirectement les coûts de production et augmenter ainsi la compétitivité des entreprises.

LES ENJEUX ET LES OBJECTIFS DE LA ZONE BIOMARINE DE FARATEA

- **Développer un pôle Biomarine** correspondant aux besoins du marché et au potentiel aquacole (local et export) pouvant être développé par des porteurs de projets qui ont été présélectionnés sur dossier ;
- **Créer 75 à 100 emplois directs** (ce secteur produisant par ailleurs 2 à 3 emplois indirects pour un emploi direct) ;
- **Mutualiser des outils communs** d'utilisation du site (captage d'eau de mer, réseaux, émissaires d'eaux usées prétraitées) ;
- **Faciliter l'export** de produits aquacoles à travers cette zone pouvant permettre l'accueil de produits aquacoles des îles (exemple : bénitiers de collectage, poissons d'aquariophilie...)
- **Définir un tarif de location** de l'espace équilibré permettant à l'activité aquacole de se développer de façon pérenne.

Maîtriser les risques, notamment en matière sanitaire et environnementale :

Ne pas introduire d'espèces exogènes ni d'espèces invasives (non-agression vis-à-vis de la faune polynésienne, protection vis-à-vis de la venue de pathogènes extérieurs) ;

Respecter la réglementation des installations classées pour l'Environnement (ICPE) ;

Respecter à minima des seuils internationaux de paramètres de rejets essentiel (matières en suspension, rejets azotés et phosphorés) sur la base de l'engagement des porteurs de projets.



- **Développer une aquaculture durable** respectueuse de l'environnement en visant progressivement une économie circulaire (production locale d'aliment aquacole, valorisation des déchets, production d'énergie renouvelable), notamment à travers une aquaculture multi trophique intégrée (AMTI) ;
- **Renforcer l'identité rurale** de la commune de Tairapu-Est (grenier agricole de Tahiti) par la présence de productions primaires sur le lotissement et la nécessité d'absence de pollution industrielle (type aérosols) ;
- **Créer une émulation**, un partage de savoir-faire et de techniques et permettre de faire émerger de nouveaux projets (holothuries, bivalves, macroalgues, serres photovoltaïques...)
- **Faciliter la production durable** de produits locaux sains (exempts de tous produits médicamenteux, c'est aussi l'engagement des porteurs de projet) et obtenus de façon éco-responsable (notamment en préservant l'environnement) ;
- **Développer des visites de sites aquacoles** à but pédagogique, ludique et touristique.








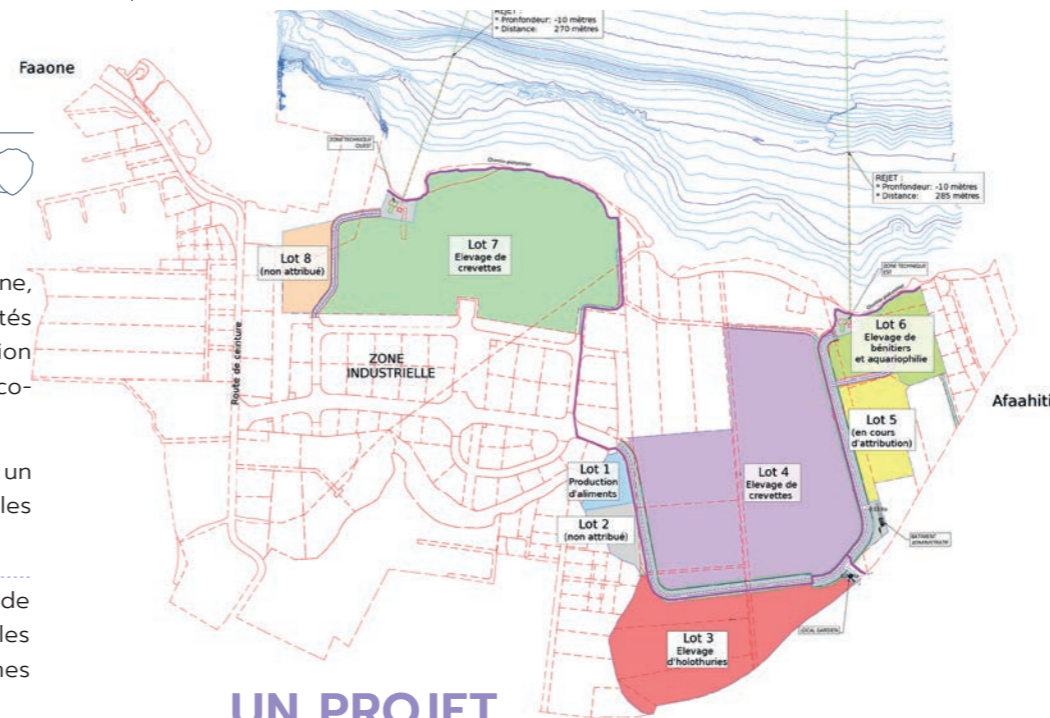
À la suite de plusieurs appels à projets et sélections de dossiers techniques, et après de multiples rencontres et échanges avec les investisseurs qui ont fourni leurs études de faisabilité technique et économique, ce sont actuellement six projets retenus soit :

- 2 projets** de production aquacole de crevettes,
- 1 projet** de bécotiers et de produits de pêche et d'aquaculture pour le marché export de l'aquariophilie,
- 2 projets** de diversification aquacole (un projet d'aquaponie et un d'holothurie), et
- 1 projet** comprenant la production d'aliment animal et aquacole à base de larves d'insectes.

S'il reste quelques espaces disponibles dans la zone Biomarine, les projets précités vont également pouvoir être complétés par des activités permettant bioremédiation, valorisation des déchets, pour une économie aquacole rentable, éco-responsable et circulaire.

D'autre part, cette zone Biomarine de Faratea va créer un dynamisme et une synergie économique en lien avec les autres sites et activités liées à l'aquaculture et à la pêche :

-  - Les éclosiers de production de juvéniles de VAIA (EPV) à Vairao qui vont produire pour les fermes de la zone Biomarine et autres fermes privées de la Polynésie française ;
-  - Les productions aquacoles de bécotiers et autres produits des îles qui approvisionnent les fermes d'exportation de la zone Biomarine pour le marché de l'aquariophilie ;
-  - La production d'holothuries dans les îles à partir de future(s) éclosier(s) de la zone Biomarine ;
-  - De futures fermes de cages aquacoles lagonaires qui pourraient se développer à Afaahiti-Pueu et dont les bases logistiques pourraient être situées sur le port de la zone Biomarine de Faratea ;
-  - Les activités de pêche, de tourisme et de commerce qui pourront se développer dans la zone de Faratea et aux alentours.



UN PROJET INITIÉ PAR LA DRM ET EN COLLABORATION AVEC DE NOMBREUX PARTENAIRES

Le commanditaire qui décide des orientations et des actions à réaliser est le Gouvernement de la Polynésie française à travers la Vice-présidence et le Ministère de l'économie et des finances en charge des grands travaux et de l'économie bleue, Ministère de tutelle de la DRM.

En effet, à l'initiative du projet, la Vice-Présidence le conduit à travers la DRM qui est maître d'ouvrage du projet. De ce fait, la DRM est liée à divers partenaires institutionnels dans le cadre de l'aménagement et du développement du projet, outre la participation des acteurs locaux qui seront associés à l'Etude d'Impact sur l'Environnement (EIE). En premier lieu, Grands Projets de Polynésie française (G2P) qui est maître d'ouvrage délégué du projet. Il y a également la Direction des Affaires Foncières (DAF), la Direction de la Biosécurité (DBS), la Direction de l'Environnement (DIREN), le Service de l'Urbanisme (SAU), le Centre d'Hygiène et de Salubrité Publique (CHSP), la Mairie de Tairapu-Est, le Pôle Mer Méditerranée et l'IFREMER, la Direction de l'Équipement et la Délégation Polynésienne aux Investissements.

Alors que le Gouvernement souhaite faire de ce projet une vitrine des technologies polynésiennes en matière d'économie bleue en lien avec une aquaculture durable, le projet a été labellisé en 2018 par le pôle de compétitivité Mer Méditerranée.

La gestion des structures communes de la zone Biomarine sera confiée à une structure privée qui devra veiller au suivi et au respect des consignes des Installations Classées Pour l'Environnement (ICPE) de la zone Biomarine et de chaque locataire de la zone Biomarine et appliquer les règles de fonctionnement du lotissement conformément au règlement intérieur et au cahier des charges intégrant les normes d'urbanisme et les conditions de gestion des biens communs. Cette structure privée qui veillera à l'entretien des installations communes, le fera sans subvention, sur la base des charges que chacun des locataires paiera au prorata de la superficie occupée, voire du volume de pompage d'eau de mer pour ce qui concerne les travaux relatifs à l'entretien du captage et des réseaux d'eau de mer. Le Pays, via la DRM, aura essentiellement les gros travaux de réparation à payer en tant que propriétaire de la zone Biomarine.

Chronologie et planning du projet

2017-2018

La première étude

Les premières études ont été menées par un cabinet spécialisé en aquaculture Aqualog, à la fin desquelles 7 projets ont été retenus avec une première version du lotissement aquacole.

DÉBUT 2019

Passage d'une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée

Une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée a été passée avec Grands Projets de Polynésie (anciennement Tahiti Nui Aménagement et Développement) pour assister la Direction des Ressources marines.

MI-2019

Sélection de la maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre a été sélectionnée, il s'agit du groupement LUSEO Pacifique. Il a la charge de la conception technique et de l'évaluation financière du projet, ainsi que de l'organisation et du suivi des travaux du projet aussi bien au niveau maritime que terrestre.

1^{er} TRIMESTRE 2020

La phase d'avant projet sommaire (APS)

La phase d'APS vient d'être validée en mars 2020. Durant la phase APS, en se basant sur les besoins en eau de mer journaliers du site, la proposition technique avec deux points d'aspiration a été retenue afin d'alimenter le lotissement en 2 points : EST et OUEST.

4^e TRIMESTRE 2020

La phase d'avant-projet détaillé (APD)

La phase d'APD permettra de fournir, en fonction des options techniques retenues par le lotisseur et les professionnels, précisément, les surfaces, plans, coupes... et d'arrêter définitivement le programme du projet.

1^{er} SEMESTRE 2021

Démarrage des travaux du lotissement

MI-2022

Livraison des aménagements communs

DÉBUT 2023

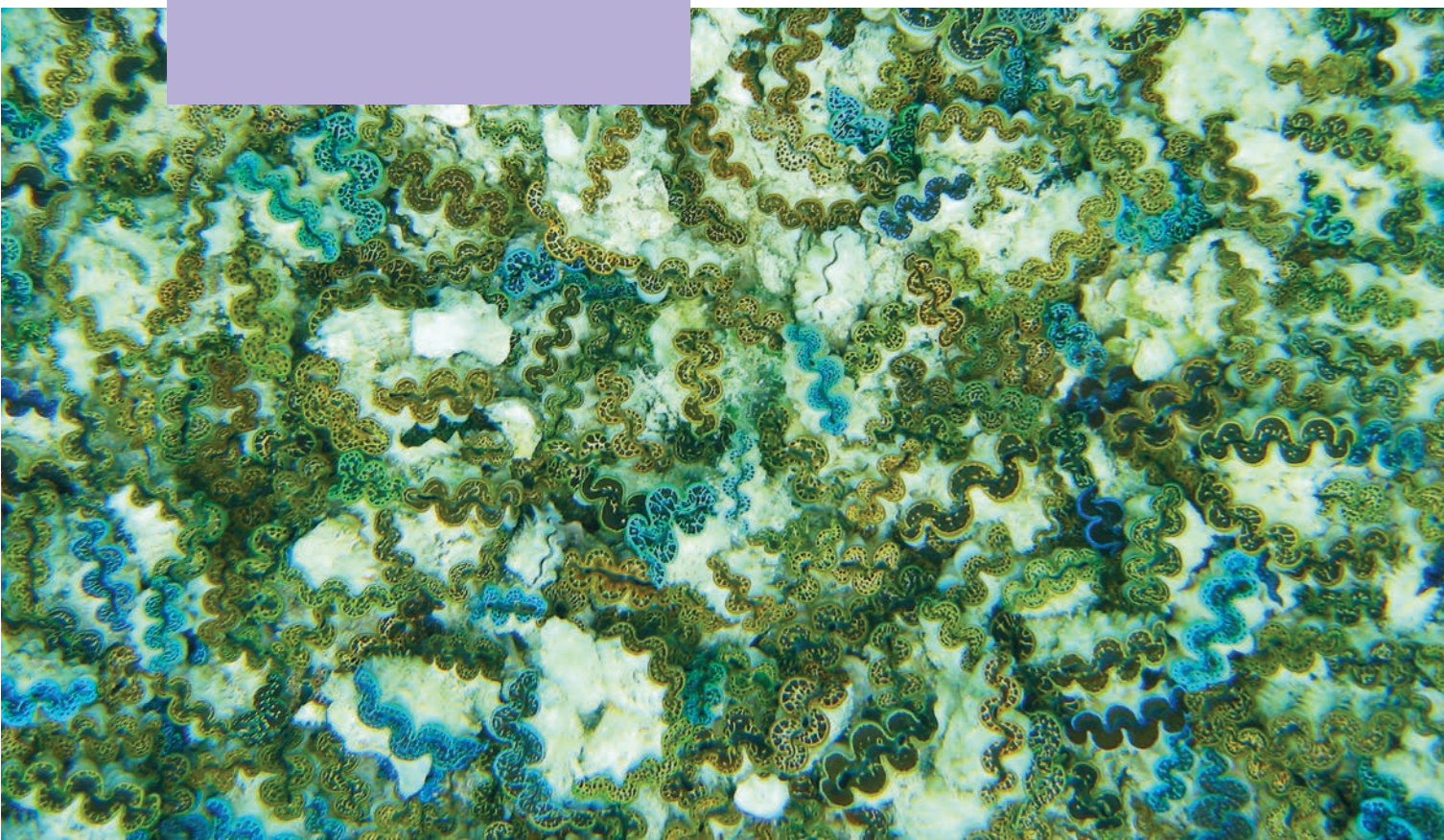
Démarrage des travaux par les usagers

Les usagers pourront alors commencer leurs travaux sur leur propre lot.

2^e SEMESTRE 2023

Démarrage des premières productions

Les premières activités pourront débuter avant une montée en puissance en 2024 et 2025.





DEMANDE D'ÉVALUATION DE L'ÉPAISSEUR DE LA COUCHE DE NACRE

Loi du pays n°2017-16 du 18 juillet 2017 et son arrêté n° 1265 CM du 31 juillet 2017

PROCÉDURES & OBLIGATIONS

Comment ?

Évaluation gratuite

Vous êtes producteur de produits perliers, vous venez enregistrer votre récolte et souhaitez séparer les perles avec plus de 0,8 mm d'épaisseur de nacre.

À l'issue de l'évaluation, la DRM vous délivrera une : « Certification de l'épaisseur de la couche de nacre des perles de culture de Tahiti ».

CE QU'IL FAUT APPORTER AU RENDEZ-VOUS :

Votre carte de producteur ou votre carte de procuration au nom du producteur concerné ;

Les perles à évaluer, présentées par forme et taille ;

Des sachets pour recevoir les perles triées ;

Les formulaires suivants dûment remplis :

- **Formulaire de renseignements** relatifs au producteur pour un contrôle après production ;
- **Listing des lots de perles** à déposer dans le cadre d'un contrôle après production ;
- **Tableau de classification** des perles de culture (tailles et formes).

Évaluation payante

Vous souhaitez connaître l'épaisseur de la couche de nacre de votre perle ou séparer les perles dont l'épaisseur de nacre dépasse une certaine épaisseur de votre choix.

Cette prestation est effectuée selon les disponibilités de la CCQP et peut être refusée si l'organisation ne le permet pas.

CE QU'IL FAUT APPORTER AU RENDEZ-VOUS :

Votre carte professionnelle ou votre carte d'identité pour les particuliers ;

Les perles à évaluer, présentées par forme et taille ;

Des sachets pour recevoir les perles triées le cas échéant ;

Les formulaires suivants dûment remplis :

- **Listing des lots de perles** à déposer dans le cadre d'un contrôle après production ;
- **Tableau de classification** des perles de culture (tailles et formes).

Règlementation

Toute demande d'évaluation de l'épaisseur de la couche de nacre peut être sollicitée par un professionnel de la perle (producteur ou négociant de produits perliers, détaillant artisan, détaillant bijoutier ou entreprise franche) ou un particulier.

Tarifs

Les tarifs de l'évaluation payante sont fixés par un arrêté voté en Conseil des ministres. Ils peuvent être modifiés, sous réserve de l'aval du Conseil de la perliculture.

Pour qui ?

La certification est accessible à tous. La Direction des ressources marines (DRM) peut effectuer, à la demande et selon ses disponibilités, des évaluations de l'épaisseur de la couche de nacre des perles de culture de Tahiti. Ces évaluations peuvent être gratuites ou payantes.

Cellule en charge de l'instruction au sein de la DRM

La Cellule de contrôle de la qualité de la perle (CCQP), est située à la Plaza haute du centre Vaima à Papeete.

Ouverture : du lundi au jeudi de 8h00 à 16h00 et le vendredi de 8h00 à 15h00. Les réservations sont obligatoires.
Standard téléphonique : 40 54 00 35



RAPPEL DES DOCUMENTS À PRODUIRE

Évaluation gratuite

Formulaire de renseignements

relatifs au producteur pour un contrôle après production ;

Listing des lots de perles

à déposer dans le cadre d'un contrôle après production ;

Tableau de classification

des perles de culture (tailles et formes).

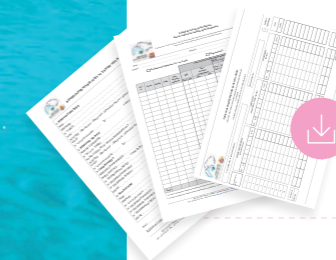
Évaluation payante

Listing des lots de perles

à déposer dans le cadre d'un contrôle après production ;

Tableau de classification

des perles de culture (tailles et formes).



Téléchargez-les sur : ressources-marines.gov.pf dans la rubrique : Démarches administratives

L'ESSENTIEL

- À l'issue de chaque évaluation qui peut être par perle ou par lot de perles, un certificat est délivré.
- Cette prestation ne concerne que les perles de culture de Tahiti et pas les autres produits perliers.



Pour + d'infos rendez-vous sur : ressources-marines.gov.pf

FORMATIONS

BREVET DE MÉCANICIEN 250 KW

Le brevet de mécanicien 250 kW est délivré aux marins qui répondent aux conditions de formation pour être en mesure d'assurer les fonctions de mécanicien.



Raitonoarii Vaki, fils d'un père marquisien et d'une mère originaire des Australes, a grandi entre Papeete, Papeete et Punaauia. Après quelques « bêtises » au collège, il a pu se ressaisir pendant le lycée grâce au soutien de ses parents. Sa passion ? La mécanique voiture, scooter dans un premier temps puis bateau. Il aime également le va'a et la musculation.

Il a passé six semaines au Centre des Métiers de la Mer de Polynésie française (CMMPF) en vue d'obtenir le brevet de mécanicien 250 kW.

« Mon passage au CMMPF est positif. J'incite les personnes intéressées à se renseigner. C'est bien pour ceux qui n'ont pas de diplôme. On peut aller loin. Il faut y aller et pas rester dans le quartier à ne rien faire, fa'aitoito à tous. »

– Raitonoarii Vaki



Quels sont les objectifs et compétences développés au cours de la formation ?

A l'issue de la formation, le titulaire du brevet de mécanicien 250 kW pourra :

- conduire une machine d'un navire de commerce, de pêche ou de plaisance professionnelle, d'une puissance propulsive inférieure à 250 kW, dans des conditions satisfaisantes et en toute sécurité ;
- s'acquitter des tâches qui peuvent lui être confiées dans le cadre de la conduite, de l'entretien et de la sécurité de la machine ;
- exercer les fonctions d'officier chargé du quart à la machine, second mécanicien ou chef mécanicien sur des navires d'une puissance propulsive inférieure à 250 kW.

Quelles sont les conditions d'accès à la formation ?

Pour pouvoir suivre la formation de mécanicien 250 kW, il faut :

- avoir 18 ans au moins au jour de l'entrée en formation ;
- satisfaire aux conditions d'aptitude médicale spécifiées par décret ;
- justifier d'une qualification professionnelle au moins équivalente au niveau V, validée ou non par un diplôme ;
- justifier d'un certificat de matelot pont, certificat de quart à la passerelle ou certificat de marin qualifié pont ou tout titre permettant d'exercer des fonctions aux niveaux appui, opérationnel ou direction au pont ;
- justifier d'un diplôme ou d'un titre reconnu pour être admis à suivre les formations de certificat de matelot pont ou du diplôme de capitaine 200.



Quelles sont les conditions de délivrance du diplôme de mécanicien 250 kW ?

Pour recevoir le diplôme de mécanicien 250 kW, il faut :

- satisfaire aux conditions d'aptitude médicale spécifiées par décret ;
- être titulaire de l'ensemble des attestations en cours de validité justifiant de l'acquisition des modules M1-1 et M2-1 ;
- être titulaire du Certificat de Formation de Base à la Sécurité (CFBS).

Quelles sont les conditions de délivrance du brevet de mécanicien 250 kW ?

Pour recevoir le brevet de mécanicien 250 kW, il faut :

- avoir 18 ans au moins le jour du dépôt de la demande de brevet ;
- satisfaire aux conditions d'aptitude médicale spécifiées par décret ;
- être titulaire du diplôme de mécanicien 250 kW délivré conformément aux dispositions de l'arrêté du 17 août 2015 ou être titulaire d'un diplôme, d'une attestation ou d'un titre reconnu dans le tableau 1 de l'annexe I de l'arrêté du 17 août 2015 pour la délivrance du brevet de mécanicien 250 kW ;
- être titulaire du certificat de formation de base à la sécurité (CFBS).



Quel est le bilan de cette formation ?

« C'est une très bonne formation. Il y a eu beaucoup de choses que j'avais déjà vues à l'école mais qui n'étaient pas acquises. Ici, avec l'aide des professeurs, j'ai vraiment pu comprendre. Je trouve que c'était court par rapport à tout ce qu'il y avait à faire. Il fallait une bonne implication de la part des participants. J'ai dû beaucoup réviser en parallèle. Il ne faut pas se perdre en classe, il faut être concentré. Cela a été intense et intéressant. »

Quel est la suite de tes projets ?

« La logique pour moi est de réussir à trouver un embarquement avant de revenir participer à la formation « brevet de mécanicien 750 kW » pour avoir plus de connaissances, plus de perspectives de carrière. Le brevet 750 kW dure huit mois et commencera vers début 2021. Donc d'ici là, à moi d'acquérir de l'expérience professionnelle au maximum. Je vais prendre tout ce que je peux qui est en lien avec les bateaux comme ça, quand je reviendrai en formation, ce sera plus facile, je visualiserai mieux de quoi le professeur me parle. »

Dans quel secteur aimerais-tu évoluer ?

« J'aimerais évoluer sur un bateau de commerce comme le Taporo, l'Aranui etc... qui amènent les marchandises dans les îles. La pêche, ce n'est pas trop mon truc car les horaires sont difficiles. Dans le commerce, ce sont d'assez gros moteurs et c'est ce que j'aime. Je pense qu'il y a du potentiel de ce côté. J'apprécie le fait de sentir l'air marin. J'aime faire la mécanique voiture mais je suis plus attiré par le bateau. »





Auguste BULUC

Originaire de Uturoa, Raiatea

Issu d'une famille modeste de Uturoa et d'une fratrie de cinq frères et une sœur, Auguste a fait toute sa scolarité au Lycée d'Uturoa et a passé son BAC scientifique à l'école des frères de La Mennais.



PARCOURS

1979

Il obtient son diplôme d'Etat d'infirmier au bout de 3 années d'étude, et entre rapidement dans la vie active, faute de pouvoir poursuivre un cursus scientifique en France.

Affecté dans un premier temps à Papetoai Moorea en tant que volontaire à l'aide technique (VAT), il poursuit sa carrière à l'hôpital d'Uturoa puis à la Cellule de Prévention de la Santé Publique.

2013

Il quitte définitivement la Cellule de Prévention de la Santé Publique pour se consacrer pleinement à sa passion : la pêche hauturière et donner vie à son projet : l'exploitation d'holothuries.

PORTRAIT

L'EXPLOITATION D'HOLOTHURIES

SES PASSIONS

Auguste est passionné de pêche depuis son enfance et il devient notamment le Président d'un club de pêche sportive qui était le Haura club de Raiatea. En plus de son activité professionnelle, il était copropriétaire de deux unités de « bonitiers » qu'il décide de vendre en 2003 pour se tourner enfin vers la pêche thonière.

SON ACTIVITÉ

La pêche thonière

À ce jour, Auguste est propriétaire de deux thoniers qui sont en activité au port de pêche de Papeete. Il gère une équipe de dix marins pêcheurs et de deux personnes à terre qui assurent la maintenance, l'avitaillement, la comptabilité... Un équipage comprend cinq marins pêcheurs par navire pour des campagnes de pêche de deux semaines. Les quotas de pêche sont vendus aux mareyeurs du port de pêche.

SON PROJET

L'exploitation d'holothuries

La société aquacole Tahiti Marine Products créée par Auguste, a été sélectionnée sur un programme de recherche et développement en partenariat avec la DRM et l'Ifremer. Depuis plusieurs années, il a mis en place des moyens financiers et humains importants pour enfin développer ses projets de recherche à Vairao et de développement sur la zone Biomarine à Faratea.

« Au cours de mes voyages en Asie, la vente massive d'holothuries séchées m'a alerté, sans compter le fait que ces animaux proviennent probablement de nos lagons. Avec une demande croissante, ça ne pourra plus s'arrêter. Malgré les réglementations en vigueur, il faudrait pouvoir contrôler la reproduction et repeupler nos lagons. »

La demande croissante d'holothuries alerte :

Pêcheur confirmé, Auguste a particulièrement été sensibilisé par la raréfaction des concombres de mer dans les lagons depuis 7 à 8 ans. Ces animaux sont des « éboueurs » de la mer et ont un rôle primordial pour l'équilibre de notre écosystème.

Voici l'une des ambitions constituant la phase 1 de son projet : la recherche et le développement sur la reproduction et le grossissement des holothuries.

PHASE 1

Recherche et développement sur la reproduction et le grossissement des holothuries

Début du projet : Juillet 2020

Durée du projet : 3 ans

Dans les bassins et le lagon de Vairao et de Taiarapu-Ouest

En partenariat avec la DRM et l'IFREMER

En collaboration avec un biologiste confirmé en reproduction des holothuries embauché par Tahiti Marine Products

Espèces étudiées : *Holothuria fuscogilva* « rori ù ouo » et *Holothuria whitmaei* « rori ù 'ere ere » (espèces inscrites au CITES)

Objectifs :

« Pendant ces trois années de recherche, nous allons nous intéresser à la reproduction et au grossissement de ces deux espèces. À ce jour, la reproduction de ces espèces a eu lieu de manière expérimentale avec des résultats mitigés sur d'autres îles du Pacifique Sud. Cette étape reste un vrai défi, et la phase de grossissement reste un point d'interrogation ! Notre objectif sera de trouver le protocole idéal pour le grossissement et de développer nos connaissances scientifiques et écologiques pour assurer une maîtrise de ces espèces. Si à l'issue de cette période, les essais sont concluants, c'est à dire que l'animal a pu arriver à maturité pour être exploité, il s'agira alors d'une réussite. »

Technique :

« Notre équipe sera constituée d'un biologiste confirmé qui sera le chef d'exploitation, d'un technicien aquacole, d'un ouvrier polyvalent et de techniciens de la DRM et l'Ifremer. Dans la pratique, avec les autorisations requises, nous allons prélever des géniteurs de chaque espèce du stock sauvage pour les élever en enclos ou en bassin à Vairao. La reproduction se fera ensuite suivant un protocole bien défini. »

Les bienfaits des holothuries :

Après avoir échangé avec des chercheurs et assisté à des conférences sur le sujet, Auguste s'est penché sur les bienfaits des holothuries. Effectivement, ces espèces sont particulièrement recherchées car elles contiennent un panel de composés pouvant être extraits pour le développement cosmétique et pharmaceutique.

Remerciements particuliers pour leur soutien :

M. Edouard Fritch Président du gouvernement / M. Teva Rohfrisch Vice-président du gouvernement / Ministre de l'Economie Bleue / Les maires des communes de Taiarapu-Ouest / Les maires des communes des ISLV / La Direction des ressources marines / Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer

PHASE 2

Production de la matière première et sa transformation :

Début du projet : dans 3 ans (si succès de la phase 1)

Dans la zone Biomarine de Faratea

Participation des deux entreprises partenaires Tahiti Marine Products et Tahiti Marine Biotech

Tahiti Marine Products est futur locataire (sélectionné par appel à projet) d'un terrain d'une superficie de 4 hectares dans la zone Biomarine de Faratea où seront installés son éclosier, ses bassins de pré-grossissement et un complexe de transformation qui sera géré par Tahiti Marine Biotech. Cette zone Biomarine permettra le passage du projet à une production « plus industrielle » avec l'exploitation des holothuries au sein des bassins pour leur grossissement et l'usine pour assurer la transformation des holothuries en produits bruts, semi-finis et finis pour la vente, et l'exportation aux sociétés cosmétiques et pharmaceutiques.

Par ailleurs, il est envisagé d'associer les communes au grossissement des juvéniles dans des enclos en lagon, à travers leurs pêcheurs ou des familles, ce qui pourrait leur générer à terme un revenu non négligeable en revendant les animaux exploitables exclusivement à Tahiti Marine Products.

**DIRECTION DES RESSOURCES
MARINES (DRM)**

B.P. 20 - 98713 Papeete Tahiti
 Tél. : (+689) 40 50 25 50
 Fax : (+689) 40 43 49 79
 drm@drm.gov.pf
 www.ressources-marines.gov.pf
 Facebook : @ressourcesmarines

**CENTRE DES MÉTIERS DE LA MER
DE POLYNÉSIE FRANÇAISE (CMMPF)**

B.P. 9014 - 98715 Papeete Tahiti
 Tél. : (+689) 40 54 18 88
 Fax : (+689) 40 54 18 85
 contact@cmmpf.pf
 www.cmmpf.pf

**DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT
(DIREN)**

B.P. 4562 - 98713 Papeete Tahiti
 Tél. : (+689) 40 47 66 66
 Fax : (+689) 40 41 92 52
 direction@environnement.gov.pf
 www.environnement.pf

**DIRECTION POLYNÉSISIENNE
DES AFFAIRES MARITIMES
(DPAM)**

B.P. 9005 Motu Uta, 98715 Papeete Tahiti
 Tél. : (+689) 40 54 45 00
 Fax : (+689) 40 54 45 04
 accueil.dpam@maritime.gov.pf
 www.maritime.gov.pf

**COOPÉRATIVE DES AQUACULTEURS DE
POLYNÉSIE FRANÇAISE (C.A.P.F.)**

B.P. 70 485 - 98719 Taravao Tahiti
 Tél. : (+689) 40 57 07 25
 Fax : (+689) 40 57 70 56
 direction@coopaquapf.com
 www.coopaquapf.com

DIRECTION DE LA BIOSÉCURITÉ (DBS)

B.P. 100 - 98713 Papeete Tahiti
 Tél. : (+689) 40 42 35 18
 secretariat@biosecurite.gov.pf
 www.service-public.pf/biosecurite/

DIRECTION DE L'AGRICULTURE (DAG)

B.P. 100 - 98713 Papeete Tahiti
 Tél. : (+689) 40 42 81 44
 Fax : (+689) 40 42 08 31
 secretariat@rural.gov.pf
 www.rural.gov.pf

**LE CENTRE IFREMER DU PACIFIQUE
EN POLYNÉSIE FRANÇAISE**

B.P. 49 - 98719 Taravao Tahiti
 Tél. : (+689) 40 54 60 00
 Fax : (+689) 40 54 60 99
 Dir.Cop@ifremer.fr
 wwz.ifremer.fr/cop/

**DÉLÉGATION TERRITORIALE À LA
RECHERCHE ET À LA TECHNOLOGIE (DTRT)**

B.P. 115 - 98713 Papeete Tahiti
 Tél. : (+689) 40 46 87 00
 Fax : (+689) 40 46 87 89
 standard@polynesie-francaise.pref.gouv.fr
 www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr

**LE SERVICE DES AFFAIRES MARITIMES
(SAM) EN POLYNÉSIE FRANÇAISE**

B.P. 9 096 - 98715 Papeete Tahiti
 Tél. : (+689) 40 54 95 25
 Fax : (+689) 40 43 43 90



